



(Paris Kodomo Nihon-go kyôshitsu)
 Inscription au Kodomo Nihongo Club
 Année scolaire 2023-2024

Nom de l'enfant (en kanji) : _____ en alphabet : _____

Date de naissance (année/mois/date) : ____ / ____ / ____ Année scolaire japonaise : _____

L'enfant a-t-il déjà étudié le japonais dans une autre école ? : oui • non
 Si oui, nom de l'école, durée, etc.

A-t-il déjà vécu au Japon ? : oui • non durée, etc. _____

Nom du parent ou du tuteur (en kanji) : _____ en alphabet : _____

Adresse : _____

Tél : _____ N° de portable : _____

E-mail : _____ Tél. en cas d'urgence : _____

Composition de la famille (entourer d'un cercle l'une des réponses suivantes)

Famille japonaise • Famille nippo-française • (Autre : famille nippo - _____)

Comment avez-vous eu connaissance de l'Institut Japonais ? _____

Indiquez le trimestre et le jour de votre choix par un rond (o)
 Frais d'inscription 43 euros (à payer seulement lors de l'inscription)

Numéro du groupe _____

Paiement annuel en une fois

- () Mercredi - Paiement annuel en une seule fois - 592 euros - Deux chèques de 296 €
 (encaissement en septembre pour le premier chèque, encaissement en janvier pour un deuxième)
 () Samedi - Paiement annuel en une seule fois - 592 euros - Deux chèques de 296€
 (encaissement en septembre pour le premier chèque, encaissement en janvier pour un deuxième)

1er trimestre

- () Mercredi (h) année 22-23 mois jour ~ année 22-23 mois jour (225 €)
 () Samedi (h) année 22-23 mois jour ~ année 22-23 mois jour (225 €)

2e trimestre

- () Mercredi (h) année 22-23 mois jour ~ année 22-23 mois jour (225 €)
 () Samedi (h) année 22-23 mois jour ~ année 22-23 mois jour (225 €)

3e trimestre

- () Mercredi (h) année 22-23 mois jour ~ année 22-23mois jour (206 €)
 () Samedi (h) année 22-23 mois jour ~ année 22-23mois jour (206 €)

J'inscris mon enfant au Kodomo Nihongo Kyôshitsu de l'Institut Japonais, pour la période mentionnée ci-dessus Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Le ____ / ____ / ____ Signature du parent ou du tuteur _____

Si vous ne souhaitez pas que la photo de votre enfant apparaisse sur le site internet ou sur le dépliant de l'IJ veuillez cocher cette case

Veuillez bien noter qu'aucun remboursement ne sera possible sauf si dans le cours de l'année la classe comporte moins de trois élèves et qu'aucun changement de classe n'est possible, dans ce cas uniquement les frais de scolarité non utilisés seront remboursés.